



Fédération
de la **relève agricole**
du Québec



Document synthèse préliminaire
en vue de la rédaction d'une stratégie jeunesse
réalisé en collaboration avec
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec –

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



DES IDÉES EN ACTION!
AUTOMNE 2017



LES CINQ AXES DE LA STRATÉGIE JEUNESSE

PRÉMISSE DE LA STRATÉGIE

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) représente les intérêts de tous les jeunes passionnés d'agriculture âgés de 18 à 40 ans. À ce titre, elle est heureuse d'être l'organe-conseil officiel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en ce qui concerne les dossiers de la relève agricole. Afin de s'assurer de ce rôle déterminant pour les jeunes entrepreneurs agricoles du Québec, la FRAQ propose au MAPAQ la création de la Table sur l'état de la relève agricole qui :

- serait composé du conseil exécutif de la FRAQ, d'un représentant du comité exécutif de l'Union des producteurs agricoles, du sous-ministre du MAPAQ, du sous-ministre adjoint à la formation bioalimentaire, du directeur responsable du dossier de la relève agricole, d'un membre du cabinet du ministre de l'Agriculture, le président-directeur général de la Financière agricole du Québec (FADQ) ainsi que le sous-ministre du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. La table aurait aussi comme invités le directeur général du Fonds d'investissement pour la relève agricole FIRA ainsi que des représentants du Secrétariat à la jeunesse, du ministère de l'Environnement et du ministère des Finances;
- fonctionne sous la présidence du président de la FRAQ;
- se réunit au minimum deux fois par année pour faire le point sur les enjeux et l'état de la relève agricole au Québec;
- bénéficie d'un budget permettant son fonctionnement.



Fédération
de la **relève agricole**
du Québec

www.fraq.qc.ca

AXE NO 1 :

FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIFS

Des actifs de plus en plus considérables. La jeunesse entrepreneuriale doit avoir accès aux actifs pour pouvoir concrétiser ses rêves. Selon Statistique Canada, la valeur des actifs agricoles a sextuplé au cours des 30 dernières années. La valeur marchande et la valeur économique des fermes ne cessent de se distancer. En effet, la valeur des terres a crû de près de 800 % au cours des 24 dernières années. La transférabilité des fermes est très limitée, voire impossible, à moins d'un don très important de la part du cédant, et le recours à la location, une solution très fragile, est de plus en plus courant.

Des produits financiers au service de la relève économique agricole.

La FADQ a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire et le FIRA d'accorder des prêts aux jeunes agriculteurs avec un projet.

La FRAQ s'attend du FIRA qu'elle :

- intègre à son conseil d'administration un siège réservé à un administrateur de la FRAQ;
- mette en place un continuum d'accompagnement pour les jeunes de la relève qui ont un projet à peaufiner en les orientant et en les guidant vers les bonnes ressources (services-conseils, formation en gestion, etc.);
- utilise son expertise en prêts à risque pour prendre la relève de la FADQ dans la garantie de prêts lorsqu'il est question d'entreprises agricoles de jeunes producteurs;
- innove en matière d'approche en financement d'entreprises agricoles de la relève, comme ce fût le cas lors de sa création.

La FRAQ s'attend de la FADQ qu'elle :

- réserve un siège au sein de son conseil d'administration pour un représentant de la FRAQ;
- donne plus de flexibilité dans ses programmes d'assurance pour la relève agricole;
- procède au retour des prêts générationnels (capital patient).

Une Caisse de dépôt présente de manière structurante. La Caisse de dépôt et placement du Québec a mentionné à la FRAQ son intérêt d'investir dans des projets agricoles. Ces investissements se doivent d'être structurants et d'avoir pour objectif de favoriser le développement rural et l'occupation du territoire.

La FRAQ s'attend du MAPAQ qu'il se concerte avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le but de réaliser des investissements qui permettront d'aider financièrement la relève agricole tout en restant à l'écart des fonds de spéculation.





AXE NO 2 :

ENCOURAGER LES TRANSFERTS ET LES DÉMARRAGES D'ENTREPRISES AGRICOLES

Encourager les transferts plutôt que le démantèlement. Les montants qui doivent être versés au fisc lors du transfert d'une entreprise agricole sont considérables. Les procédures administratives qui s'y rajoutent favorisent le démantèlement des fermes plutôt que leur transfert, nuisant ainsi aux chances de la relève de s'en porter acquéreur tout en défavorisant l'occupation du territoire rural.

La FRAQ propose que le MAPAQ :

- travaille de concert avec le ministère des Finances pour que des règles fiscales pénalisent les démantèlements;
- de toutes les transactions, les transferts d'entreprises agricoles vers de la relève, apparentées ou non apparentées, devraient être le modèle le plus avantageux pour les cédants afin de favoriser la poursuite des opérations des entreprises et d'assurer plus rapidement et avec plus de stabilité la croissance économique que ces dernières génèrent en région;
- travaille de concert avec le gouvernement du Québec pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires pour que l'évaluation des terres repose sur le calcul de la valeur agronomique, et que ce calcul soit la référence en matière de valeur reconnue pour l'ensemble des dossiers du secteur agricole, municipal et économique du Québec.

Soutenir les services-conseils. Dans un environnement d'affaire où la gestion est la clé du succès, il est important que le réseau soit soutenu dans sa mission.

La FRAQ propose au MAPAQ qu'il :

- double les enveloppes disponibles pour la relève agricole en matière de services-conseils;
- revalorise le réseau Agri-conseils et soutienne la promotion de ses services.

Augmenter et indexer la prime à l'établissement et au démarrage.

Lorsqu'une relève fait le choix d'étudier en agriculture, cela crée une pression sur l'entreprise familiale puisqu'en plus du coût des études, cette relève est remplacée par un employé.

La FRAQ demande au MAPAQ que la prime à l'établissement et au démarrage soit augmentée afin de tenir compte de cette réalité. Son indexation permettra par ailleurs de régler la question du montant pour les années à venir.



AXE NO 3 :

FAIRE DU MAPAQ L'EXPERT EN ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL AGRICOLE

Accompagner la relève. Un bon nombre de ministères et d'organismes s'impliquent dans le développement économique. Le MAPAQ doit en devenir la seule porte d'entrée pour le secteur agricole et le guichet unique pour tous les projets d'entrepreneuriat agricole.

La FRAQ propose que le MAPAQ se dote d'un répondant en démarrage et en transfert d'entreprises agricoles dans chacun de ses bureaux régionaux et que cette personne ait comme mandat :

- d'assurer un service diligent auprès de toute personne souhaitant démarrer une entreprise agricole ou organiser un transfert;
- de créer et de tenir à jour une liste des éléments nécessaires (autorisations, formulaires, demandes, etc.) au démarrage ou au transfert d'entreprises agricoles;
- de faire le lien auprès des autres organismes – ministères, municipalités, MRC, FADQ – et le jeune de la relève dans toutes les phases de développement de son entreprise;
- d'agir à titre de porte d'entrée et de guichet unique de service en matière de démarrage ou de transfert d'entreprises agricoles.



AXE NO 4 :

SOUTENIR LES ORGANISATIONS JEUNESSE QUI ÉVOLUENT EN AGRICULTURE

Une enveloppe spécifique. Le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PADAAR) est trop restrictif pour la relève agricole. Plusieurs régions vivent des particularités différentes et il n'est pas toujours possible pour les groupes d'être assez structurés pour faire des demandes au PADAAR à temps pour recevoir de l'argent.

La FRAQ propose au MAPAQ de créer un programme avec une enveloppe consacrée et spécifique qui appuierait annuellement, avec un montant de base ainsi qu'un surplus projet par projet, toutes les organisations jeunesse agricoles du Québec.



AXE NO 5 :

ASSURER UNE FORMATION EN AGRICULTURE COHÉRENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Plus de finissants que jamais. Il n'y a jamais autant eu de finissants dans les programmes d'agriculture, et ce, partout au Québec. Il est important de soutenir tous ces programmes par de la recherche et du développement.

La FRAQ propose au MAPAQ de maintenir les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire sous son égide afin qu'ils continuent d'agir comme pôles d'excellence, d'expertise, d'innovation, de développement des compétences en agriculture ainsi que de nouveaux contenus.

Un développement anarchique. De nombreuses institutions d'enseignement offrent des programmes d'études en agriculture et s'arrachent la clientèle des jeunes qui veulent évoluer dans ce domaine, sans penser à un développement stratégique sur le territoire. Il devient donc primordial que les acteurs de ce domaine se concertent.

La FRAQ propose au MAPAQ de créer une table de travail comprenant son ministère, celui de l'Enseignement supérieur, la FRAQ et les différentes institutions d'enseignement universitaire, à savoir : l'Université McGill, l'Université Laval et l'Université de Montréal pour en faire des lieux de discussions et de cohésion dans la recherche, l'expertise, et l'innovation en agriculture.



AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTES

Un registre des transactions foncières. La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles s'était penchée sur la question de l'accaparement des terres. À la suite de son rapport déposé le 23 mars 2016, les parlementaires concluaient qu'il était nécessaire d'obtenir un portrait plus détaillé des transactions de terres agricoles pour évaluer si le phénomène de l'accaparement existe au Québec. De plus, les membres de la Commission sont convaincus qu'il faut suivre la situation dans le temps afin de déterminer si l'agriculture québécoise est confrontée à cette forme d'acquisition. Après un an et demi, la FRAQ est en droit de se demander où en est rendu le MAPAQ dans la mise en place d'un registre.

LES CINQ AXES



AXE NO 1 : FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIFS

**AXE NO 2 : ENCOURAGER LES TRANSFERTS ET
LES DÉMARRAGES D'ENTREPRISES AGRICOLES**

**AXE NO 3 : FAIRE DU MAPAQ L'EXPERT EN
ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL AGRICOLE**

**AXE NO 4 : SOUTENIR LES ORGANISATIONS JEUNESSE
QUI ÉVOLUENT EN AGRICULTURE**

**AXE NO 5 : ASSURER UNE FORMATION EN AGRICULTURE
COHÉRENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**



MISSION

La Fédération de la relève agricole du Québec rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture.

La FRAQ véhicule les messages de la relève et répond à ses aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres.

**La FRAQ est un réseau de 13 régions et représente
2 000 membres à travers le Québec.**



Fédération
de la **relève agricole**
du Québec

555, boul. Roland Therrien, bureau 105
Longueuil, (Québec) J4H 4E7

T 450 679-0540 poste 8299
fraq.qc.ca